

[Le Havre](#)[ouest-france.fr du 19 août 2020](#)

304 mots

# Rentrée scolaire. Une sénatrice normande écrit au ministre de l'Éducation



Céline Brulin, sénatrice communiste de Seine-Maritime, RDP

Céline Brulin, sénatrice communiste de Seine-Maritime, a adressé un courrier à Jean-Michel Blanquer. Elle l'interpelle sur le protocole sanitaire lié à la rentrée scolaire.

La sénatrice de Seine-Maritime s'émeut, dans ce courrier adressé au ministre de l'Éducation nationale, mardi 18 août 2020, du protocole sanitaire « **transmis aux recteurs le 20 juillet dernier** », et rendu public par le ministère de l'Éducation nationale. « **Il semble aujourd'hui en contradiction avec les préconisations faites dans d'autres secteurs, et les directives visant à renforcer la prévention contre la Covid-19. Celui-ci assouplit en effet les règles en vigueur ces derniers mois. Il permet en cela d'accueillir l'ensemble des élèves scolarisés, ce qui est un véritable enjeu compte tenu des inégalités développées par le confinement et l'enseignement à distance, mais il interroge en particulier les parents, sur les risques encourus par leurs enfants.** »

## Différents scénarii possibles

La parlementaire relaie : « **Dans ce contexte, les différents acteurs de la communauté éducative, tout particulièrement les maires, s'inquiètent des nouvelles directives qui pourraient leur être transmises dans les prochains jours, les plaçant à nouveau, eux-mêmes et leurs services municipaux, dans des délais extrêmement contraints pour organiser une rentrée scolaire sécurisée.** » L'élue demande « **que les différents scénarii possibles pour la rentrée scolaire leur soient soumis au plus vite, avec des critères clairs en fonction de la circulation du virus sur leur territoire, et l'avis de leurs associations représentatives recueilli comme celui des organisations syndicales enseignantes et des fédérations de parents d'élèves.** »

Céline Brulin en appelle aussi à l'État : « **Je souhaite que l'État fournisse les masques à l'ensemble des scolaires ainsi qu'aux personnels de l'Éducation Nationale. C'est la garantie que chacun en dispose et puisse l'utiliser de manière appropriée.** »